

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

Appliquées à compter du 01 juillet 2023

Domaine Skiable de Valmorel (D.S.V) S.A.S au capital de 3 200 000 €

RCS n° 306 689 225 Albertville N° TVA : FR 863 066 892 25 Siège social et adresse postale : La Tour 73260 VALMOREL

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du code des assurances,
auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9

Tél : 04 79 09 80 26 @ : dsv@dsv-valmorel.com

Ci-après dénommé « l'Exploitant ».

GENERALITES (Art.1)

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des titres de transport qui donnent accès aux remontées mécaniques ouvertes sur le domaine de Valmorel au cours de la saison d'été 2023.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition du titre de transport de remontées mécaniques implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les présentes conditions sont complétées par les conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente des Titres auprès de l'Usager.

LES DIFFERENTS TYPES DE SUPPORT (Art.2)

Tous les titres de transport qui donnent accès au Télébourg, sont établis sur des supports réencodables moyennant la somme de 3 €.

Ce support pourra être remboursé à nos caisses en fin de séjour ou auprès des commerçants partenaires et ce, jusqu'au 3 septembre 2023. Aucun remboursement par courrier ne sera accepté.

Tous les autres titres : 1 passage, ½ journée, journée (Piéton et VTT) et les Pass Aventures donnent lieu à une édition sur un justificatif papier.

Forfait journée :	valide jusqu'à 17h00
½ journée Matin :	valide jusqu'à 12h45
½ journée Après-midi :	valide à partir de 13h45 et jusqu'à 17h00
Semaine :	valide de la date de début de validité à 9h00 et jusqu'à la date de fin de validité à 17h00.
Ticket au passage :	valide pour un passage.
Saison :	valide selon les dates prévisionnelles d'ouverture de la saison d'été.

Tous les forfaits remontées mécaniques dont la durée est supérieure au passage à l'unité sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. Ils ne peuvent faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Chaque titre donne accès, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service et correspondantes à la catégorie du titre. Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur le support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé sans que l'Usager ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être porté à gauche et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable, de clés et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium.

Seule l'information enregistrée dans le support électronique fait foi.

Les supports jetables sont à usage unique et sont utilisés pour les tickets 1 passage Télébourg.

Les supports réencodables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux ans.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique d'un support (vendu par le domaine skiable de Valmorel) durant sa période de validité, l'exploitant procédera, à ses frais, au remplacement du support à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'Usager (ex : non-respect des consignes d'utilisation), l'exploitant refacturera le coût du nouveau support soit 3€.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. **Les supports ne doivent être ni pliés, ni percés.**

Au cas où le support défectueux n'a pas été vendu par l'Exploitant, cette demande ne pourra pas être traitée par l'Exploitant.

Outre leur rechargement en caisse, les supports réencodables permettent d'acquérir un titre de transport par correspondance ou en se connectant à l'adresse Internet suivante : www.skipass.valmorel.com.

CONTROLES (Art.3)

Le Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible, sauf le titre correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire.

Il appartient donc à l'Usager de conserver son titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé de manière abusive par un tiers.

Le titre doit être conservé par l'Usager durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à l'Exploitant.

L'absence de titre de transport, l'usage d'un titre de transport non valable, (mauvais secteur de validité, non-respect de la catégorie d'âge, échange, etc...) ainsi que le non-respect par l'Usager des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques entraînera un refus d'accès à la remontée mécanique.

L'Usager sera invité à régulariser sa situation dans les points de vente.

PERTE, DESTRUCTION OU VOL (Art.4)

En cas de perte ou vol, pour les forfaits dont la durée de validité est supérieure à une journée et sur présentation du justificatif de vente, il sera procédé à la remise d'un titre de transport pour la durée restant à courir. Le nouveau support correspondant fera l'objet d'une caution de 3 €.

Les frais de dossier pour la réémission d'un titre perdu ou volé sont fixés à 10€ pour la saison d'été 2023. Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès des points de vente de forfaits. Les forfaits perdus ou volés, dont la validité est supérieure à la journée, seront neutralisés.

RECLAMATIONS (Art .5)

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans un délai de deux mois (2) suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 8 des présentes conditions.

Toute réclamation doit être formulée via le site internet :

www.skipass.valmorel.com onglet contact. **Chaque demande doit être accompagnée des justificatifs.**

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (Art.6)

Certaines données relatives aux déplacements des Usagers sont collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant. Ces données sont conservées durant toute la validité du titre de transport. Ces données seront ensuite anonymisées et pourront être utilisées à des fins statistiques.

Par ailleurs, l'Usager est informé que des photographies sont automatiquement prises lors de son passage aux bornes de contrôle du domaine skiable de Valmorel. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'Exploitant à lutter contre la fraude. Les photographies sont uniquement destinées à l'Exploitant et ne sont conservées que pendant la durée de validité du titre.

L'Usager dispose du droit de demander l'accès à ses données personnelles, la rectification de celles-ci, leur effacement, une limitation du traitement mis en œuvre, de s'opposer au traitement, de retirer son consentement quand le traitement est fondé sur le consentement, à la portabilité des données, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France, la CNIL) et de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

L'Usager peut exercer ses droits en contactant l'Exploitant à l'adresse suivante :

- Par courrier postal: Domaine Skiable de Valmorel- La Tour-73260 VALMOREL

- Par voie électronique : dsv@dsv-valmorel.com

RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES - DISPOSITIONS PARTICULIERES (Art.7)

Dans le but de faire face à toute pandémie déclarée comme telle par les autorités de santé, et notamment dans le contexte épidémique du Covid-19, l'Exploitant, pourra être amené à mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires. L'Usager sera tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, l'Usager s'obligera notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'Exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et lors de l'accomplissement de la prestation.

TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES (Art.8)

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française est la seule à faire foi. En conséquence, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

L'Usager est informé qu'il a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation de la consommation conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du code de la consommation. L'Usager doit au préalable avoir adressé une réclamation écrite à l'Exploitant dans les conditions définies à l'article 5 des présentes.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'un minimum 60 jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), l'Usager a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet: www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.

L'Usager est également informé qu'il peut recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, mise en place par la Commission Européenne et facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Le 13 juin 2023, La direction.

